

Article

« Les femmes et l'État-providence : question revue et corrigée »

Caroline Andrew

Politique et Sociétés, vol. 17, n°1-2, 1998, p. 171-182.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040104ar>

DOI: 10.7202/040104ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LES FEMMES ET L'ÉTAT-PROVIDENCE : QUESTION REVUE ET CORRIGÉE

Caroline Andrew
Université d'Ottawa

En 1984, j'ai publié un texte sur les femmes et l'État-providence, intitulé « Women and the Welfare State¹ ». De facture descriptive et analytique, il faisait état de l'importance des rapports sociaux de sexe pour la compréhension de l'État-providence canadien et abordait la situation de trois catégories de femmes : initiatrices, travailleuses et bénéficiaires de l'État-providence. Plus précisément, cet article invitait les politologues à tenir compte dans leurs analyses du rôle marquant des rapports sociaux basés sur le sexe dans la construction de l'État-providence au Canada. Plus implicitement, le texte insistait sur les avantages que l'État-providence avait procurés aux femmes, avantages qui n'étaient pas sans impliquer des mécanismes de contrôle social sur les femmes de même que l'imposition d'une vision particulière de ce qu'est « être femme ». Mais, prenant en considération le critère de l'autonomie financière des femmes, mon évaluation de l'État-providence était positive. Si celui-ci rendait les femmes plus dépendantes de l'État, cette dépendance collective était moins néfaste que la dépendance vécue dans un cadre familial étroit, où les femmes ne pouvaient bénéficier du rôle compensateur de l'État.

L'occasion de revenir sur cet article² plus de dix ans plus tard me permet d'examiner la centralité des rapports sociaux de sexe pour la compréhension de l'État-providence au Canada et celle de l'impact sur les femmes de la configuration des rapports entre l'État et la société civile. Et, pour devancer mes conclusions, tout en rappelant l'importance du facteur rapports sociaux basés sur l'appartenance au sexe féminin, facteur qui permet de comprendre l'État-providence, je souligne que l'État canadien évolue vers la marginalisation des intérêts des femmes. Donc, s'il est toujours pertinent d'analyser l'évolution de

-
1. Caroline Andrew, « Women and the Welfare State », Discours présidentiel prononcé devant les membres de l'Association canadienne de science politique, 1984.
 2. Je veux remercier Manon Tremblay de m'avoir suggéré cette idée. Au moment d'écrire « Women and the Welfare State », on parlait d'une crise de l'État-providence ; actuellement, on parle plutôt d'un post-État-providence.

Caroline Andrew, département de science politique, Université d'Ottawa, 75, rue Laurier Est, C.P. 450, Ottawa (Ontario), Canada, K1N 6N5.

l'État-providence sous l'angle des rapports sociaux de sexe, il faut aussi voir que l'évolution récente de cet État n'est certainement pas bénéfique pour les femmes.

Le but de la présente analyse est donc de faire le point sur les rapports entre les femmes et l'État. Mon argumentation s'appuie sur les mêmes catégories de femmes qu'en 1984 : les initiatrices de l'action étatique, les travailleuses de l'État et les bénéficiaires des services de l'État³.

LES FEMMES INITIATRICES DE L'ACTION ÉTATIQUE

L'action menée auprès de l'État relève des groupes de femmes plutôt que des femmes prises individuellement. À cet égard, c'est l'évolution actuelle des rapports entre l'État et le mouvement des femmes qui m'intéresse ici. Depuis la publication de « Women and the Welfare State » en 1984, la capacité des groupes de femmes à inciter l'État à entreprendre des actions a diminué sous l'effet conjugué de quatre facteurs : une réduction des ressources financières, la délégitimation des groupes, les divisions internes qui ont amoindri la capacité politique des groupes et, le démantèlement des structures étatiques de représentation des femmes. Faisons rapidement le survol de ces facteurs.

Les groupes de femmes ont subi des pertes financières importantes. Les subventions du gouvernement fédéral et, dans certains cas, celles des gouvernements provinciaux ont été coupées⁴. Par ailleurs, les fonds sont affectés à des projets spécifiques plutôt qu'au financement de base, ce qui fait que les groupes de femmes consacrent plus d'énergie à des projets particuliers qu'à des activités de revendication politique⁵. Les groupes ayant donc moins de ressources financières – et ces ressources étant moins stables –, les répercussions sur les ressources humaines se font sentir. À son tour, la perte de personnel permanent a un impact considérable sur le fonctionnement des groupes de femmes.

3. Bien que ce texte soit basé sur une littérature abondante, en conformité avec le ton discursif de l'argument, je fais une utilisation minimale de références.
4. Jane Jenson et Susan D. Phillips « Regime Shift : New Citizenship Practices in Canada », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 14, 1996, p. 111-135.
5. La question de l'impact de l'orientation des services sur le fonctionnement des groupes de femmes est fort complexe et je ne veux pas suggérer par cette phrase que tout a été dit. Comme l'a démontré Dominique Masson, les services insèrent les groupes de femmes dans des rapports spécifiques avec les femmes. En d'autres mots, les groupes, qui avaient auparavant un financement de base et qui doivent commencer à fonctionner par projet, se trouvent accaparés par ce nouveau mode de fonctionnement. (Voir, Dominique Masson « Constituting "Post-Welfare State" Welfare Arrangements : the Roles of Women's Movement Service Groups in Québec », texte non publié.)

Résumé. Ce texte propose une relecture des rapports entre les femmes et l'État, plus de dix ans après la publication d'un premier texte sur ce sujet. L'étude porte sur trois catégories sociales de femmes : initiatrices de l'action étatique, travailleuses de l'État et bénéficiaires des services étatiques. Deux principales conclusions s'en dégagent: d'abord, une analyse centrée sur les rapports sociaux de sexe est toujours pertinente pour comprendre la dynamique étatique; puis, au cours des dernières années, l'État canadien a connu une évolution qui va vers une marginalisation des intérêts des femmes.

Abstract. This text revisits the question of the relations between women and the State more than ten years after I published an earlier article on this question. This article looks at women in their roles as initiators of state action, as workers in the public sector and, finally, as beneficiaries. The conclusions are that a feminist analysis remains highly pertinent for our understanding of the State but that the current evolution of the Canadian State is towards the marginalisation of women's interests.

Le deuxième facteur touche aux processus de délégitimation des groupes. L'un des thèmes principaux du discours néolibéral a été l'attaque contre ce que l'on a appelé les «intérêts particuliers». Cette attaque visait les groupes de pression et particulièrement les groupes de femmes. Ceux-ci étaient taxés d'égoïsme et accusés de ne penser qu'à soutirer des ressources de l'État pour servir leurs intérêts personnels. La résonance qu'a eue cette attaque donne la mesure de la victoire du discours néolibéral qui prône une société sans structures intermédiaires entre des individus atomisés et l'État et, donc, une société où les groupes n'existeraient même pas.

Le débat sur la représentativité du mouvement des femmes fait également partie de ce processus de délégitimation – surtout quand ce débat prend la forme d'interventions de femmes qui, individuellement, disent ne pas se sentir représentées par tel ou tel groupe. Ces interventions reposent sur une vision sociale qui accorde toute la place à l'individu, où le critère de l'action sociale est purement individuel. Le débat sur la représentativité du mouvement des femmes a eu un impact énorme. Non seulement les autres acteurs de la scène politique déconsidèrent-ils les groupes de femmes, mais ces groupes eux-mêmes se sentent moins justifiés et donc moins en mesure de revendiquer leurs droits. Leur capacité politique est ainsi minée de l'intérieur : leurs revendications leur paraissent moins légitimes ; ils se perçoivent moins comme des «ayants droit».

La délégitimation des groupes de femmes comprend le retour d'acteurs politiques qui sont, du moins en partie, en compétition avec les femmes. L'importance politique accrue de la «famille» et de «l'enfant» influence la légitimité de l'acteur «femme» et donc celle des groupes de femmes. Dans certains cas, l'effet de ce phénomène est clairement négatif, comme le soutient Lois Harder pour le cas de l'Alberta :

Je soutiens que la province de l'Alberta a tenté de refréner les demandes des féministes albertaines grâce à un discours qui valorisait la famille nucléaire. De plus, à la suite de l'adoption de politiques néolibérales, un programme politique ayant pour prémisses la non-rémunération des femmes au foyer a contribué à atteindre cet objectif.⁶

Dans d'autres cas, les rapports entre famille, enfance et féminisme sont plus complexes. Par exemple, l'intérêt que l'on porte actuellement à la pauvreté des enfants a pour effet de substituer les enfants aux femmes comme acteurs politiques centraux. Cela peut cacher certaines réalités, notamment les liens entre le fait que si les enfants sont pauvres, c'est que leurs mères le sont et que celles-ci le sont parce qu'elles sont des femmes. Le discours sur la féminisation de la pauvreté a favorisé l'émergence de politiques publiques plus efficaces pour résoudre le problème de la pauvreté des femmes et des enfants que ne l'a fait le discours sur la pauvreté des enfants. Dans ce dernier cas, on peut au mieux espérer que l'on consacre plus d'argent aux familles monoparentales, mais on peut également craindre des politiques qui blâment les mères pour la pauvreté de leurs enfants.

Depuis les années 1970, des dissensions internes ont érodé la capacité d'action des groupes de femmes. Le défi d'intégrer race, couleur, ethnicité et statut d'immigration à l'analyse féministe et, également, le défi d'incorporer et de traduire cette intégration dans des pratiques concrètes ont marqué l'évolution du mouvement des femmes. Les interprétations vont de l'échec total de la part du féminisme blanc, bourgeois, hétérosexuel et fermé aux autres, à un effort d'ouverture considérable marqué par des échecs et des succès. Mon objectif n'est pas ici de trancher ce débat, mais plutôt de constater que ces défis ont réduit la capacité du mouvement des femmes d'agir collectivement sur la scène politique. À plus long terme, une reconnaissance réelle de la diversité des femmes augmenterait – et de beaucoup – la capacité politique du mouvement des femmes. Mais, à court terme, l'impact est négatif. Le défi à relever est donc important, et ce même si la conséquence immédiate est d'affaiblir la capacité d'action des groupes de femmes.

Finalement, il y a eu le démantèlement des structures étatiques de représentation des intérêts des femmes. Cette question a été analysée par Jenson et Phillips qui concluent ceci : « Les femmes ont été un des groupes de citoyens ayant obtenu une reconnaissance substantielle durant les années d'après-guerre et de plus, les instances de représentation ont été considérablement transformées durant les années 1990. »⁷

6. Lois Harder « Depoliticizing Insurgency : The Politics of the Family in Alberta » *Studies in Political Economy*, n° 50, 1996, p. 38. Traduction libre.

7. Jane Jenson et Susan D. Phillips, *op. cit.*, p. 121. Traduction libre.

Les auteures décrivent ainsi l'abolition du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme et le transfert du Programme des femmes (avec sa réputation d'activisme et d'ouverture) du Secrétariat d'État à la Condition Féminine Canada (avec une réputation de bureaucrate, non activiste et sans ouverture). Ces réorganisations internes portent un très dur coup aux groupes de femmes dont la capacité d'action face à l'État ne pouvait être efficace sans la présence d'une répondante au sein de l'État. Des analystes ont vu une réussite dans cette stratégie « externe-interne » – du moins au cours des années 1970.⁸ Sans des acteurs au sein de l'État, qui préconisent des mesures pour l'égalité des femmes, une action purement externe est beaucoup plus aléatoire. Le retrait de ces représentantes est un choix qui affaiblit directement les groupes, en éliminant des interlocutrices sympathiques à la cause des femmes.

Si l'on se tourne vers Québec, on constate que la situation est différente. L'appui apporté au mouvement des femmes fait encore partie de la stratégie gouvernementale et, par conséquent, il n'y a pas eu de démantèlement des structures d'appui au sein du gouvernement. Le récent débat sur l'économie sociale illustre le fait que le mouvement des femmes est loin d'être marginalisé, ni dans le débat ni dans les activités gouvernementales. C'est un dossier capital pour le gouvernement du Québec et, malgré l'ambiguïté des enjeux en cause, le mouvement des femmes joue un rôle clé dans le déroulement du débat. Loin d'être marginalisé, le Conseil du statut de la femme est au centre, et manifestement joue un rôle dans la promotion de l'égalité des femmes.

Malgré tous les risques et les obstacles soulevés, il ne semble pas vain de poursuivre l'idée d'une économie qui se fonde davantage sur la solidarité et qui favorise la cohésion sociale. Dans cette optique, le Conseil du statut de la femme considère qu'il est opportun de pousser plus avant la réflexion sur le développement de l'économie sociale, tout en conservant un regard critique sur les effets moins souhaitables pour l'amélioration de la condition féminine.⁹

Quoique l'opinion des représentantes du mouvement des femmes soit peut-être moins positive et certainement moins unanime à l'égard de l'économie sociale que ne le laisse entendre la position du Conseil¹⁰, il est clair que la place du mouvement des femmes par

8. Caroline Andrew et Sanda Rodgers, *Women and the Canadian State/Les femmes et l'État canadien*, Montréal, McGill Queen's University Press, 1997.

9. Gouvernement du Québec, Conseil sur le statut de la femme, *L'économie sociale et les femmes : gardons l'œil ouvert*, 1996, p. 34.

10. Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme « Économie sociale, une tour de Babel », *La Gazette des femmes*, vol. 19, n° 4, 1997, p. 7-14.

rapport à l'État n'a pas subi le même processus de marginalisation au Québec. Au contraire, certaines personnes avancent même que l'État est en train d'utiliser les groupes de femmes et que l'évolution actuelle des politiques étatiques se dirige vers l'instrumentalisation de ces groupes. Loin de les ignorer, l'État, les considère comme des éléments importants, mais surtout pour sa propre stratégie. Cette question soulève non seulement celle de la spécificité québécoise, mais aussi l'importance de bien saisir la mouvance des situations politiques spécifiques.

Jane Jenson et Susan D. Phillips¹¹ donnent une autre interprétation de la marginalisation des structures étatiques de la promotion de l'égalité des femmes selon laquelle le démantèlement de l'État-providence peut aussi être vu comme un déplacement de l'action étatique du gouvernement fédéral vers d'autres paliers de l'État canadien. Le transfert de certaines activités – particulièrement dans le domaine des politiques sociales – du gouvernement fédéral vers les provinces ou les municipalités peut avoir des conséquences sur la représentation des intérêts des femmes. Si, par exemple, le gouvernement fédéral n'agit plus directement dans les domaines de la santé et des services sociaux, les femmes peuvent trouver que leur représentation au niveau fédéral est beaucoup moins utile pour défendre leurs intérêts. Je ne veux pas dire par là que seules les politiques sociales intéressent les femmes, mais que la santé et les services sociaux ont été les deux domaines clés de l'activité fédérale des années 1970.

Cette interprétation se complique lorsqu'on considère le palier provincial car, dans certains cas, le démantèlement des structures de représentation des femmes a également eu lieu à ce niveau. L'Alberta, par exemple, a aboli son secrétariat des femmes (Women's Secretariat) en 1984¹² et son conseil consultatif en 1996.¹³ En Ontario, Jonathan Malloy soutient ceci : « [La direction générale des femmes] a été abolie non pas simplement pour des raisons politiques symboliques et de réduction de coûts, mais aussi parce qu'elle avait pris une nouvelle orientation afin de répondre à un nouvel agenda politique. »¹⁴ Autrement dit, il peut y avoir démantèlement du contenu sans abolition des structures. Et, dans ce cas, les groupes s'en trouvent affaiblis.

11. Jane Jenson et Susan D. Phillips, *op. cit.*

12. Kimberly Speers, « Alberta Women and the Provincial State : A Glimmer of Hope » présentation à la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique, 1997

13. *Idem.*

14. Jonathan Malloy, « Standing in the Way ? The Ontario Women's Directorate as a Horizontal Policy Agency », communication présentée au 69^e Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, St-Johns', 1997, p. 30.

Toutefois, cette situation n'est pas la même dans toutes les provinces. En Colombie-Britannique, le gouvernement a créé un ministère de l'Égalité des femmes en 1991, dont le budget est passé de 2,55 millions en 1990-1991 à 212,53 millions en 1996¹⁵. Mais, même dans cette province, la création du ministère des Enfants et de la Famille a entraîné le transfert de tous les programmes de garde de jour du ministère de l'Égalité des femmes au nouveau ministère des Enfants et de la Famille, ce transfert occasionne une diminution importante du budget du ministère de l'Égalité des femmes et, peut-être aussi, de son importance politique (voir ci-dessus le passage sur les nouveaux acteurs).

Au Québec, comme nous l'avons vu précédemment, les structures de représentation des femmes sont restées clairement en place. Sur le plan du contenu, le débat actuel sur l'économie sociale illustre la place qu'occupe le mouvement des femmes dans la concertation gouvernementale.¹⁶ C'est en quelque sorte un dossier angoissant pour le mouvement des femmes, qui, au moins, participe pleinement au débat. Le dossier est angoissant, parce que l'économie sociale implique des emplois moins rémunérés et moins stables, mais en même temps elle représente les nouveaux domaines d'action sociale. Si le mouvement des femmes refuse l'ouverture à l'économie sociale, est-ce que sa position au sein de l'appareil de l'État en sera affaiblie? En outre, en cette ère de mondialisation, alors que l'action se déploie au niveau local, il importe de soulever la possibilité de voir le palier municipal devenir un lieu de représentation des intérêts des femmes. Si certains exemples peuvent être cités, notamment Toronto et Montréal, ils restent très peu importants par rapport à l'ensemble de l'activité municipale.¹⁷

En somme il est difficile d'interpréter de façon claire la mouvance dans les structures de représentation des intérêts des femmes. Il s'en dégage un affaiblissement des structures au niveau fédéral, sans véritable renforcement au niveau provincial. D'ailleurs, comme je l'ai souligné plus tôt, dans certaines provinces, ce démantèlement est aussi – sinon plus – ferme qu'au niveau fédéral. Néanmoins, le cas québécois confirme, du moins partiellement, qu'il existe un lien entre la responsabilité dans les domaines clés pour les femmes (les politiques

15. Kathy Teghtsoonian, « Gendering Policy Analysis », présentation à la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique, 1997.

16. Sur l'économie sociale et le mouvement des femmes au Québec, voir le rapport du Conseil du statut de la femme de février 1996 et le numéro de novembre et décembre 1997 de *La Gazette des femmes*.

17. Caroline Andrew, « Les femmes et le local: les enjeux municipaux à l'ère de la mondialisation » dans Manon Tremblay et Caroline Andrew, *Les femmes et la représentation politique au Québec et au Canada*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1997.

sociales notamment) et les structures de représentation de leurs intérêts. Le gouvernement du Québec devient de plus en plus clairement l'acteur principal dans le domaine des politiques sociales (par rapport au gouvernement fédéral). Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement des structures provinciales de représentation des intérêts des femmes.

À la suite de ce bref survol de l'évolution des rapports entre l'État et les groupes de femmes, que peut-on dire de la capacité de ces groupes à influencer les décisions politiques ? Il apparaît clairement que cette capacité d'action est diminuée : les groupes ont moins de ressources, se sentent moins légitimes et n'ont pas le même type d'interlocutrices au sein de l'État. En outre, les changements idéologiques imposent des choix difficiles : les groupes doivent-ils d'abord lutter contre les restrictions et tenter de maintenir l'État-providence (avec toutes ses limites et ses problèmes) ou doivent-ils plutôt refuser cette position en tentant d'imaginer de nouveaux rapports entre eux et l'État en s'accommodant de cette période post-État-providence ?

LES EMPLOYÉES DE L'ÉTAT

En abordant l'évolution de l'emploi des femmes dans le secteur public, il est important de saisir jusqu'à quel point on peut penser l'État-providence comme une organisation fournissant aux femmes de bons emplois. Dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, le développement de l'État-providence a permis la création et le transfert au secteur public d'emplois dont beaucoup étaient occupés par des femmes. Il est vrai que les postes de direction ont été nettement moins féminisés que les postes se situant aux niveaux d'intervention. Il est vrai également que dans certains secteurs, l'étatisation a réduit l'influence des femmes.¹⁸

Il faut également souligner l'impact qu'a eu ce développement de l'emploi public au profit des femmes, impact qui a touché plusieurs institutions sociales. Mentionnons l'exemple des universités, où l'effet a été considérable : les postes du secteur public exigent une scolarisation relativement élevée, les femmes se sont inscrites à l'université dans les cours du premier cycle, si bien que la population étudiante des universités canadiennes est maintenant composée majoritairement de femmes. Le changement a été plus modéré au niveau des deuxième et troisième cycles, où tout de même le pourcentage de femmes a crû considérablement. Les études féministes ont aussi été

18. Bien qu'ici, il faille davantage parler d'une combinaison de l'étatisation, de la professionnalisation et de la modernisation, comme le démontre la belle étude de Aline Charles sur l'Hôpital Sainte-Justine. Aline Charles, *Travail dans l'ombre et la lumière*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990.

créées dans toutes les universités, cependant avec peu (ou moins) de ressources.

L'État-providence est donc une institution profondément basée sur l'identité féminine. Sa création pourrait être vue à travers les prismes de l'étatisation et de la professionnalisation des emplois féminins traditionnels. Si ces processus ont défavorisé certaines femmes et créé des ghettos d'emploi, ils ont aussi amélioré les conditions de travail et les salaires de plusieurs. Le démantèlement actuel de l'État-providence touche donc particulièrement les femmes sur le plan de l'emploi : dans le secteur public, la réduction de postes au cours des dernières années, a touché surtout les emplois cléricaux, catégorie largement dominée par les femmes.¹⁹

L'État employeur n'a pas été affaibli seulement par les suppressions de postes. Tout le secteur public a perdu de sa légitimité, au point où les employés de l'État ne donnent plus maintenant le même sens à leur fonction et ne montrent plus le même dévouement. D'ailleurs, le discours néolibéral ne cesse d'attaquer le secteur public, en recommandant d'y faire des coupures, en mettant en doute son honnêteté, sa capacité d'innovation et son souci de l'intérêt général. Ce discours a exercé une influence sur l'opinion publique, certes, mais aussi sur les fonctionnaires. Si le secteur public est aujourd'hui moins innovateur, c'est dû en partie aux abolitions de postes, en partie à l'idéologie politique des gouvernements et en partie à la perte de confiance des fonctionnaires.

Cette perte de confiance et ce sentiment de délégitimation sont particulièrement néfastes pour conserver l'État dans son rôle d'employeur. Les études démontrent que les femmes fonctionnaires, plus que leurs collègues masculins, conçoivent l'intérêt de leurs postes en fonction leur capacité d'apporter des changements sociaux.²⁰ Ainsi, toute diminution du caractère innovateur du secteur public risque d'affecter davantage les femmes que les hommes dans les bureaucraties. Même pour envisager une action visant à changer les rapports sociaux de sexe pour des pratiques plus égalitaires, il faut avoir la conviction que le secteur public est capable d'innovation. Sans cette conviction, l'action est presque vouée à l'inefficacité.

Non seulement le nombre d'emplois dans le secteur public est diminué, mais ces emplois deviennent en outre plus précaires. Le travail à contrat augmente, tout comme le travail à temps partiel. Les emplois du secteur public commencent à ressembler à ceux du secteur privé – harmonisation vers le bas.

19. Sue Skipton, « Cuts, Privatization and Deregulation : A look at the Impact of Some New Right Government Policies on Women », *Atlantis*, n^{os} 21-22, 1997, p. 17-27.

20. Caroline Andrew, Cécile Coderre et Anne Denis, « Women in Management: the Canadian Experience » dans Nancy J. Adler et Dafna H. Izraeli, *Women in Management Worldwide*, Armonk, NY, Sharpe Inc., 1988, p. 250-264.

Les conséquences de l'absence croissante d'interlocutrices des groupes de femmes au sein de l'État ressortent maintenant plus clairement. Avec les suppressions de postes et la capacité d'innovation réduite dans le secteur public, les fonctionnaires dont le mandat est de promouvoir l'équité envers les femmes voient leurs rangs désertés et leur influence affaiblie. En plus de diminuer la capacité de collaboration entre l'État et les groupes de femmes, l'absence croissante de « femocrates » réduit aussi la possibilité que se forment des coalitions entre fonctionnaires et clientes de l'État. De nouveau, l'État-providence se transforme. Les complicités possibles entre fonctionnaires et bénéficiaires des services de l'État se trouvent menacées par les pressions exercées sur le secteur public et sur ses services. La possibilité de maintenir une solidarité féministe s'effrite, notamment en raison du stress venant de toutes parts.

En somme, les effets de la restructuration de l'État-providence sur les femmes employées de l'État peuvent se résumer en trois mots : réductions, délégitimation, précarisation. Le secteur public est un moins bon employeur et, étant donné qu'il était auparavant le meilleur employeur des femmes, l'impact de sa chute est très négatif pour elles.

LES FEMMES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES DE L'ÉTAT

Les effets des changements apportés dans les services publics, commencent à peine à être étudiés. On peut citer les ouvrages de Janine Brodie et d'Isabella Bakker²¹ qui traitent surtout des politiques fédérales, certaines études sur l'Alberta et l'Ontario²² et le numéro spécial de la revue *Atlantis*,²³ qui traite des politiques publiques.

Un constat se dégage de ces études : les politiques néolibérales ont un effet négatif sur les femmes. Dans certains cas, par exemple la réduction de 21,6 % de l'allocation mensuelle d'aide sociale en

-
21. Janine Brodie, *Women and Canadian Public Policy*, Harcourt Brace, Toronto, 1996 et Isabella Bakker, *Rethinking Restructuring : Gender and Change in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.
 22. Guston Dacks, Joyce Green et Linda Trimble, « Road Kill : Women in Alberta's Drive Toward Deficit Reduction » dans Trevor Harrison et Gordon Laxer, *The Trojan Horse : Alberta and the Future of Canada*, Montréal, Black Rose Books, 1995 ; Lois Harder « Depoliticizing Insurgency : The Politics of the Family in Alberta », *op. cit.* ; Katerine Scott, « The Dilemma of Liberal Citizenship : Women and Social Assistance Reform in the 1990's », *Studies in Political Economy*, n° 50, 1996, p. 7-36 ; Diane Ralph, André Régimbald et Nérée St-Amand, *Mike Harris' Ontario : Open for Business, Closed to People*, Halifax, Fernwood Publishers, 1997.
 23. « Feminism and the New Right in Canada », *Atlantis*, n°s 21-22, 1997.

Ontario, l'effet est clair. Dans d'autres cas, l'impact varie selon les groupes de femmes. En général, les changements apportés aux politiques gouvernementales entraînent une réduction de l'aide de l'État aux femmes. Ces changements sont d'autant plus néfastes que les femmes sont plus dépendantes de l'État que ne le sont les hommes. Une étude de Statistique Canada démontre que, depuis 1992, l'écart entre les femmes et les hommes s'accroît pour ce qui est des revenus de transfert²⁴ (la part la plus importante du revenu) comparativement aux revenus d'emploi.²⁵ La dépendance accrue des femmes envers l'État rend plus dramatique encore la tendance néolibérale à la réduction de l'aide venant du secteur public.

Les changements dans les politiques gouvernementales renforcent également l'importance du discours et la modulation de la revendication politique par les rapports de force politique dans la société. La diminution du rôle de l'État vient aussi du triomphe que connaît le discours néolibéral, avec la stigmatisation, la culpabilisation et la marginalisation des défavorisés qui l'accompagnent. La chasse aux bénéficiaires de l'aide sociale a été l'un des thèmes électoraux préférés des partis néolibéraux, de sorte que les personnes qui ont besoin de l'aide sociale ont maintenant honte d'accepter le secours de l'État. La conviction d'avoir des droits a toujours été relativement fragile chez les groupes défavorisés et le discours prônant la responsabilité individuelle l'a minée encore plus.

Les femmes ont été la cible privilégiée du discours néolibéral et les mères célibataires élevant de jeunes enfants à la maison ont été principalement visées dans la chasse aux bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit d'une sorte de contrôle des mœurs des femmes ou d'incitation du secteur privé à mal payer ses employées. Comme Katherine Scott le constate :

Les efforts visant à définir les droits des femmes en tant que citoyenne, dans le contexte de la législation sur l'aide sociale, ont convergé avec des tentatives liées à la transformation de ce programme dans le but de créer une plus grande flexibilité sur le marché du travail à faible revenu.²⁶

Les changements proposés dans les politiques de garde d'enfants en Ontario ont établi une distinction entre les femmes pauvres (surtout

24. Le revenu de transfert comprend les pensions, l'assurance-emploi et l'assistance sociale.

25. Keith McArthur, « Women Rely More on Government Transfers », *The Globe and Mail*, 9 juillet 1997.

26. Katherine Scott, « The Dilemma of Liberal Citizenship : Women and Social Assistance Reform in the 1990's », *Studies in Political Economy*, n° 50, 1996, p. 28. Notre traduction.

monoparentales) et les femmes bourgeoises et stigmatisé ces deux catégories les unes par rapport aux autres : les « pauvres » doivent avoir des garderies pour leur permettre – les obliger – d’entrer sur le marché du travail, alors que les bourgeoises doivent rester à la maison pour élever leurs enfants.²⁷ Les changements proposés visent donc à éliminer l’oisiveté des femmes pauvres et à augmenter celle des femmes bourgeoises. Le discours néolibéral dépeint les femmes bourgeoises comme des égoïstes qui font passer leurs propres intérêts avant ceux de leurs enfants, et les femmes pauvres comme des personnes vénales qui vivent aux crochets de l’État.

En somme, ce bref survol de l’évolution récente de la situation des femmes bénéficiaires de l’État-providence permet de dévoiler quelques aspects négatifs de cette évolution, notamment la diminution de l’aide accordée par l’État et la légitimation des revendications actuellement en perte de vitesse.

CONCLUSIONS REVUES ET CORRIGÉES

Pour revenir au ton de l’article de 1984, il importe de poser la question du quoi faire. Les résultats présentés ici sont assez clairs : l’évolution récente des rapports entre l’État et les femmes n’a pas été bénéfique à celles-ci. Les rapports sociaux fondés sur le sexe permettent encore de comprendre l’évolution de l’État-providence : actuellement, certaines femmes sont considérées comme des travailleuses potentielles à bon marché, et d’autres comme des concurrentes qu’on doit encourager à retourner à la maison.

Pour agir, il faut revenir à l’influence centrale, soulignée plus tôt, du discours néolibéral. S’il est vrai que ce discours prend de l’importance, il est vrai également que se dégagent certaines possibilités d’action. Le défi est donc d’articuler un nouveau discours qui redonne leur légitimité aux groupes de femmes et au secteur public, un discours qui explore de nouveaux champs d’action pour les femmes et qui redonne à celles-ci la conviction que l’action collective est encore possible.

27. Caroline Andrew, « Le gouvernement Harris et la garde d’enfants : la privatisation, la municipalisation ou autre chose ? », Présentation faite lors de la réunion annuelle de l’Association canadienne-française pour l’avancement des sciences, mai 1997.